



LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE GRASSE RECRUTE

AGENT.E DE MAINTENANCE DES BATIMENTS / ELECTRICIEN.NE Au sein de la direction générale des services techniques

CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS TECHNIQUES OU DES AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX

Par voie statutaire ou à défaut contractuelle

Constituée autour de GRASSE, Capitale Internationale des Parfums et Sous-préfecture des Alpes-Maritimes, la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse s'étend sur 23 communes, 490 km² et regroupe 100 000 habitants.

Rattaché au responsable de la régie technique, vous serez chargé de :

MISSIONS

En qualité d'électricien :

- Assurer le diagnostic de pannes, appliquer les mesures de protection,
- Assurer le dépannage des installations courantes,
- Réaliser une installation électrique simple,
- Assurer la maintenance et l'entretien des installations électriques des bâtiments de courant fort / faible : consignation, sécurisation, levée des observations émises lors des vérifications électriques annuelles, recherche de pannes (sur luminaires, alarmes intrusion, alarmes incendie type 4, onduleurs, sources centrales, transformateurs, vidéosurveillance.....).

En qualité d'agent polyvalent :

- Participer en cas de besoin, à des missions de travaux d'entretien de premier niveau sur d'autres corps de métiers,
- Soutenir logistiquement le montage de réunions ou de manifestations publiques.

CONDITIONS D'EXERCICE

- Port des EPI obligatoire,
- Travail en extérieur, station debout prolongée, fréquente,
- Manipulation de petites charges,
- Mobilité sur plusieurs lieux (territoire communautaire).

DIPLOMES, COMPETENCES, QUALITES

- Diplôme en électricité (CAP/BEP électricien),
- Habilitations électriques à jour,
- Connaissances des différentes normes électriques en vigueur,
- Connaissances de la réglementation de la sécurité des ERP,
- Capacités à effectuer un travail soigné et méticuleux,
- Autonomie dans la prise de décisions techniques,
- Capacités à planifier et anticiper, à gérer les urgences,
- Esprit d'équipe, sens du service public, de la ponctualité,
- Permis B obligatoire.

REMUNERATION

- Rémunération indiciaire, régime indemnitaire.

AVANTAGES

- Titres restaurant, participation mutuelle, réduction sur les transports, horaires modulables (donnant accès à des RTT en fonction du cycle choisi), Comité des Œuvres Sociales, Gare SNCF et parking relais à proximité.

Le recrutement se fera dès que possible
Adresser les candidatures (CV et lettre de motivation)
avant le 4 février 2024 à :

Monsieur le Président - Communauté d'Agglomération du PAYS DE GRASSE
57 Avenue Pierre Sépard – BP 91015 – 06131 Grasse Cedex
Tél : 04 97 05 22 00 – www.paysdegrasse.fr
Ou par mail : recrutement@paysdegrasse.fr